



Ligue des Echecs du Grand Est

Association loi 1901 RNA W543009501 - Siret : 823834 908 00019
Siège social : Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
Adresse de gestion :

www.liqueechecsgrandest.fr

liqueechecsgrandest@gmail.com



Réunion du 25 septembre 2025

Compte-rendu de Comité Directeur en visioconférence

Participants :

Éric DELMOTTE
Gabrielle NEX
Stéphane JOUNIAUX
Cécile SCHLOTTER
Julien MAHIEUX
Dominique LAMOURETTE
Delphine DAVIDOU
Jérôme FELDER
Valentin PILLARD
Jordan AKREMAN
Céline CARROY
Marc FOURCART
Lucie HASENFRATZ
Aude RAULET
Simon ROBY

Excusé :

Antoine ROTH-VOUAUX

Le président ouvre la séance à 19h30

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de Comité Directeur du 28/06/2025
- Emploi LEGE
- Point sur les commissions
- Compétitions LEGE

- Approbation du compte rendu de Comité Directeur du 28/06/2025

- **Emploi LEGE :**

Lors de la réunion de Bureau de début juillet, il a été décidé de mettre en standby le recrutement de l'agent de développement LEGE, et de se donner une année supplémentaire afin de mieux en définir la mission.

Stéphane Jouniaux va s'entourer d'un groupe de travail pour réfléchir aux différents aspects du poste.

Stéphane pourra faire appel à Christelle Mol, qui a rejoint les équipes de la FFE début septembre en tant que Conseiller Technique National détachée par l'état. Une de ses missions est d'accompagner le développement des Ligues, et tout particulièrement la professionnalisation de la pratique des Echecs.

Les personnes qui souhaitent faire partie du groupe de travail pourront se rapprocher de Stéphane.

- **Commissions**

Compétitions spécifiques ZID : Delphine Davidou

ZID Lorraine :

Finale académique : 18 mars

Trophée Roza Lallemand : 22 mars à Saint-Nabord (Vosges)

ZID Alsace :

Les présidents des 2 CDJE s'accordent entre eux pour définir les dates des compétitions. Delphine va prendre contact avec eux pour connaître les dates retenues.

ZID Champagne-Ardenne :

Trophée Roza Lallemand : 1er mars 2026 à Châlons

Qualificatifs Jeunes : 14 au 16 mars à Châlons

Pour la saison prochaine (2026-2027), les consultations devront se faire plus tôt dans la saison, (idéalement vers le mois de mars/avril), pour que les ZID puissent commencer à travailler sur leur calendrier au plus tôt.

Directeur Régional de l'Arbitrage : Jordan Ackremann

Une session de Formation Continue d'Arbitrage en ligne, animée par Pierre Lapeyre a été organisée début septembre. Elle a rassemblé 12 stagiaires qui ont pu actualiser leurs compétences et renouveler la validité de leur titre.

Deux sessions de formation d'arbitres AFC sont prévues les 4 et 5 octobre à Châlons en Champagne et à Gérardmer, animées par Emmanuel Variniac et Sylvain Wlassewitch.

Evolution des formations d'arbitrage :

A partir de la saison 2025-2026, c'est la LEGE qui va financer la totalité des stages de formation d'arbitres. Elle délèguera aux clubs/CDJE qui seront les partenaires locaux l'organisation du séjour du formateur (hébergement et les frais de restauration...).

Le club/CDJE percevra une somme de 5€ par participant de la part de la ligue, pour agrémenter le stage. Les stages seront organisés à partir de 8 participants minimum.

En parallèle, la rémunération des formateurs va être réévaluée : 200€ par journée de formation.

Le prix des stages augmente également : de 25€ à 60€.

Vote (de principe) n°2 : modification des modalités d'organisation des stages d'arbitrage :

- Financement par la LEGE
- Homologation des stages par la LEGE
- Charge à la LEGE de trouver un club ou CDJE organisateur
- Délégation à l'organisateur pour la partie logistique liée au formateur

Approuvé à l'unanimité.

Formation : Jérôme Felder

Jérôme va prendre contact avec les clubs pour savoir combien d'animateurs seraient concernés par une formation CQP (Certificat de Qualification Professionnel)Animateur d'Echecs, sachant que le CQP deviendra obligatoire à partir de 2028 pour tous les animateurs exerçant dans le domaine public.

Suite à quoi des stages de formations seront organisées.

Finances : Simon Roby

Simon soumet la modification de plusieurs points dans le dispositif des aides financières de la LEGE :

1. Le versement des subventions se fera à la fin de 3 périodes dans la saison :

- 1^{er} période pour les compétitions s'étant déroulées entre septembre et décembre : versement en janvier
- 2^{ème} période, pour les compétitions de janvier à mars : versement en mars
- 3^{ème} période, pour les compétitions d'avril à juin : versement en juillet

Pour les demandes « hors tableau », les subventions seront versées à réception des justificatifs et après délibération de la commission.

2 Suppression de la subvention de 10€ (D.1) pour les participants à une formation d'arbitres, la LEGE prenant à sa charge les frais liés aux formations d'arbitre.
Idem pour la formation d'animateur (D.2)

3 Augmentation de l'indemnité pour les directeurs de groupe en N4 (C.7), de 40€ à 80€

4 Augmentation de l'indemnité des surveillants d'examens d'arbitrage :
• Indemnité minimum 40€, pour moins que 5 candidats à l'examen
• A partir de 5 candidats à l'examen : 60€

Vote n°3 : Approuvé à l'unanimité

Pôle Espoir Régional : Julien Mahieu

Une sélection d'une quarantaine de joueurs performants (jusqu'à la catégorie Minimes) a été faite par Julien et François Ortega. Cette sélection pourra évoluer si un jeune motivé est détecté en cours de saison.

La liste sera communiquée début octobre.

Un appel à candidature va être lancé pour le recrutement des entraîneurs, qui s'occuperont chacun d'un groupe de 10 à 12 jeunes.

Afin d'assurer la neutralité des formations, les entraîneurs ne devront pas être engagés auprès d'un club où évoluent des équipes jeune haut niveau.

La formation sera organisée en 2 parties : 2 stages en ligne, et 2 stages en présentiel. Si cela est possible, un accompagnement technique sera proposé lors d'un tournoi.
Le budget prévisionnel alloué à cette formation, est de 8000 à 10000€

Vote n°4 :

- Liste des joueurs sélectionnés
- Budget
- Décision concernant l'impartialité des entraîneurs

Approuvé à l'unanimité

Commission Disciplinaire : Rachid Heddache

Éric va envoyer le règlement disciplinaire rédigé par Rachid aux membres du Comité Directeur disciplinaire pour validation.

• Information sur les compétitions LEGE

- Championnat Féminin : 7 et 8 mars à Chaumont
- Rapide & Blitz : 4 et 5 juillet à Bischwiller
- Championnat Jeunes : à définir

La réunion est clôturée à 21h15

Prochaine réunion : jeudi 4 décembre en visioconférence

Éric DELMOTTE
Président

Cécile SCHLÖTTER
Secrétaire